



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture
Service de la culture

Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur
Dienststelle für Kultur



Canevas pour la présentation d'un élément ou d'un groupe d'éléments du patrimoine mobilier ou documentaire dans le cadre d'une demande de reconnaissance d'intérêt cantonal

Pour soumettre une demande de reconnaissance d'intérêt cantonal, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur la page suivante :
<https://www.vs.ch/web/culture/recensement-patrimoine-culturel-interet-cantonal>

La présentation de l'élément ou du groupe d'éléments du patrimoine mobilier ou documentaire pour lequel vous soumettez une demande de reconnaissance d'intérêt cantonal doit contenir les renseignements demandés ci-dessous.

1. Indiquez qui est responsable de la conservation de cet élément ou du groupe d'éléments patrimoniaux (nombre de postes et types de fonction).
2. Indiquez la-les période(s) chronologique(s) couverte(s) par l'élément ou le groupe d'éléments patrimoniaux et la quantité approximative d'éléments pour chaque période différente dans le cas d'un groupe d'éléments (en pourcentage).
3. Mentionnez le(s) type(s) d'éléments conservés (patrimoine mobilier : par technique ; patrimoine documentaire : par support) et la quantité approximative d'éléments pour chaque type (en pourcentage).
4. Décrivez le lien significatif de l'élément ou du groupe d'éléments avec le Canton (auteur, créateur ou découvreur, sujet, histoire, fonction, usage, provenance, découverte).
5. Indiquez en quoi l'élément ou le groupe d'éléments a une importance significative pour le Canton.
6. Mentionnez d'éventuels autres exemplaires de l'élément ou du groupe d'éléments dont vous avez connaissance ailleurs en Suisse ou à l'étranger.
7. Indiquez si l'élément ou le groupe d'éléments fait parfois l'objet de demandes de prêt. Si oui, précisez à quel rythme et à quelles institutions.

